

5. Annexe

Bases légales de référence

Les directives financières émises par le Fonds cantonal de compensation AF s'appuient sur les dispositions suivantes:

Législation AF

- Loi fédérale sur les allocations familiales - LAFam
- Ordonnance sur les allocations familiales - OAFam
- Directives pour l'application de la loi fédérale sur les allocations familiales - DAFam
- Loi sur les allocations familiales du canton de Genève - LAF
- Règlement d'exécution de la loi cantonale sur les allocations familiales - RELAF
- Règlement du conseil d'administration du fonds cantonal de compensation des allocations familiales - RCAFCAF

Autres bases légales

- Loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants - LAVS
- Règlement sur l'assurance vieillesse et survivants - RAVS
- Directives sur la comptabilité et les mouvements de fonds des caisses de compensation - DCMF
- Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales - LPGA
- Ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales - OPGA
- Loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs - LSR
- Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève - LGAF
- Swiss GAAP RPC
- Code des Obligations CO et Code Civil CC